

Courriel

Repentigny, le 31 mai 2016

**Objet : Demande d'accès concernant les lots 4 046 462, 4 046 454, 4 046 457, 4 046 455 et 3 892 127, rue Nationale à Terrebonne**

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 13 mai dernier, et à vos précisions du 17 mai concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demandé. Il s'agit de :

7430-14-01-1082901

1. Avis d'infraction du 18 avril 2008, 2 pages
2. rapport d'inspection du 9 avril 2008 et croquis, 5 pages

7430-14-01-10818-01

3. lettre du 11 février 2009, 2 pages
4. Certificat d'autorisation du 1 février 2009, 2 pages
5. Avis d'infraction du 18 avril 2008, 2 pages
6. rapport d'inspection du 9 avril 2008 et photos 10 pages

7610-14-01-05571-01

7. rapport d'inspection du 18 juin 2015 et annexes, 5 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, (Madame, Monsieur OU Mesdames, Messieurs), l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p. j.

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de  
Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Repentigny, le 11 février 2009

Ville de Terrebonne  
775, rue Saint-Jean-Baptiste  
Terrebonne (Québec)  
J6W 1B5

N/Réf. : 7430-14-01-10818-10

**Objet :** Remblai d'une tourbière, rue Nationale

Mesdames,  
Messieurs,

En vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec vous délivre un certificat d'autorisation afin que vous puissiez réaliser vos travaux, constructions, ouvrages ou activités demandées.

Nous vous rappelons que l'engagement que vous avez formulé dans le cadre de votre projet fait partie intégrante du présent certificat d'autorisation. Le projet devra donc être réalisé et exploité conformément aux documents énumérés sur votre certificat d'autorisation.

Donc, nous porterons une attention particulière à l'engagement suivant :

- La municipalité s'engage à publier une servitude réelle et perpétuelle de conservation sur le lot 1 947 923 d'une superficie de 12,2 ha sur la réception du certificat d'autorisation.

Le ministère a donc émis votre certificat d'autorisation sur la base de cet engagement. S'il y a lieu, le ministère devra être tenu informé de tout changement par rapport à la réalisation de ces travaux et devra y donner son accord au préalable.

Tout manquement à l'un de vos engagements peut entraîner pour vous et vos mandataires des poursuites judiciaires et une amende. Nous tenons à vous informer que malgré les possibilités légales d'exercer certaines activités à caractère exceptionnel, ce permis ne vous soustrait pas vous et vos mandataires, à l'obligation de vous conformer à toute autre réglementation applicable.

*Bureau de Lanaudière*

100, boul. Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

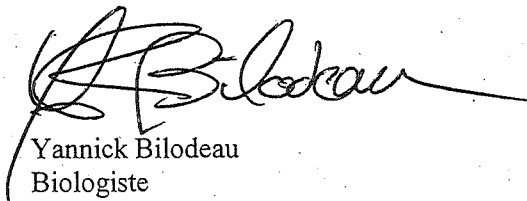
Téléphone : (450) 654-4355  
Télécopieur : (450) 654-6131

...2

Nous vous suggérons de porter sur vous ce certificat d'autorisation lorsque vous exercerez les activités qui y sont prévues, afin de l'exhiber à un agent de protection de la faune ou à un technicien du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec qui vous en fait la demande.

Pour de plus amples informations sur le contenu de votre certificat d'autorisation, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné au (450) 654-4355 (poste 285).

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yannick Bilodeau  
Biologiste

YB/yb

p.j. Certificat d'autorisation



Repentigny, le 13 février 2009

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(LRQ, c. Q-2, article 22)**

Ville de Terrebonne  
775, rue Saint-Jean-Baptiste  
Terrebonne (Québec) J6W 1B5

N/Réf. : 7430-14-01-10818-10  
400554416

**Objet** : Remblai d'une tourbière, rue Nationale

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 3 juillet 2008, reçue le 4 juillet 2008 et dûment complétée le 4 février 2009, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Procéder au remblayage de 3,0 ha de tourbière boisée pour la réalisation d'un projet de développement industriel et la construction du prolongement de la rue Nationale. Les travaux seront réalisés durant l'année 2009 et sont localisés sur les lots rénovés 3 264 523, 3 574 471, 3 645 528, 3 892 125, 3 892 126, 3 892 127, 3 987 083, 3 987 093, 4 046 450, 4 046 451, 4 046 452, 4 046 453, 4 046 454, 4 046 455, 4 046 456, 4 046 457, 4 046 459, 4 046 460 et 4 046 461 et 4 046 462 de la ville de Terrebonne, de la MRC Les Moulins.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation : document signé par M. Steve Chaumont, de la firme LBHA inc., représentant mandaté par la Ville de Terrebonne, daté du 3 juillet 2008 et reçu le 4 juillet 2008, 5 pages et 6 annexes;

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(LRQ, c. Q-2, article 22)**

- 2 -

N/Réf. : 7430-14-01-10818-10  
400554416

Le 13 février 2009

- Informations supplémentaires : documents transmis par M. Steve Chaumont, de la firme LBHA, représentant mandaté par la ville de Terrebonne, datés du 17 décembre 2008 et reçus le 18 décembre 2008, 1 page et 2 annexes;
- Informations supplémentaires : documents transmis par M. Stéphane Blanchet, de la firme LBHA, représentant mandaté par la ville de Terrebonne, datés du 30 janvier 2009 et reçus le 4 février 2009, 2 pages et 4 annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/YB

Pierre Robert  
Directeur régional de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal, de Laval,  
de Lanaudière et des Laurentides

Envoi par messagerie

Repentigny, le 18 avril 2008

AVIS D'INFRACTION

Municipalité de Terrebonne  
775, rue Saint-Jean-Baptiste  
Terrebonne (Québec) J6W 1B5

À L'attention de monsieur Denis Lévesque, directeur général

N/Réf. : 7430-14-01-10818-01  
N/Document : 400482734

**Objet : Prolongement de la rue Nationale et travaux dans un marais, un marécage ou une tourbière, sans certificat d'autorisation  
Lots 3 892 125, 3 589 351, 4 046 461 à Terrebonne.**

Monsieur,

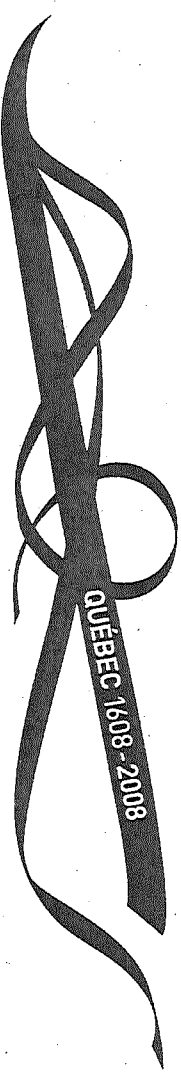
À la suite de l'inspection effectuée le 28 février 2008 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi

1. Avoir effectué la construction d'une rue dans un marais, un marécage ou une tourbière, sur le lot 4 046 461 à Terrebonne, et ce sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation.
  - Loi sur la qualité de l'environnement;
    - article 22
2. Avoir effectué des travaux de remblai et de déblai dans un marais, un marécage ou une tourbière, sur les lots ~~3 892 461~~ <sup>3 589 351</sup> et 3 892 125 à Terrebonne, et ce sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation.
  - Loi sur la qualité de l'environnement;
    - article 22

*Bureau de Repentigny*

100, boul. Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Téléphone : (450) 654-4355  
Télécopieur : (450) 654-6131



## AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf. : 7430-14-01-10818-01

Le 18 avril 2008

Nous vous demandons de **CESSER IMMÉDIATEMENT** tous travaux dans un marais, un marécage ou une tourbière et de nous soumettre par écrit d'ici le 30 avril 2008 une demande de certificat d'autorisation. À cet effet, vous trouverez joint à la présente correspondance, un formulaire de demande de certificat d'autorisation.

De plus, nous vous suggérons fortement d'informer les personnes à qui vous avez vendu ou vendrez un terrain localisé dans un marais, un marécage ou une tourbière, que ces dernières pourraient être affectées par cet avis et qu'en absence d'un certificat d'autorisation émis à votre nom, chaque propriétaire pourrait être tenu d'obtenir un certificat d'autorisation du MDDEP avant de réaliser tous travaux sur ce terrain. À cet effet, vous pouvez contacter madame Marie-Josée Gauthier au (450)-654-4355 poste 241.

Il est important de mentionner que pour être en mesure d'évaluer votre projet, notre Ministère devra au préalable détenir un minimum d'information. Conséquemment, il pourrait être exigé de fournir certaines études à l'appui de votre demande afin que nous puissions nous assurer que les interventions que vous avez réalisées ainsi que celles que vous pourriez réaliser dans la tourbière n'entraîneront pas d'impacts environnementaux préjudiciables.

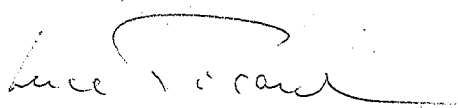
Nous vous rappelons également qu'il ne vous est pas permis de poursuivre vos activités avant d'obtenir les autorisations requises par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., ch. Q-2)

Nous tenons aussi par la présente à vous informer que malgré les mesures correctives demandées ci-dessus, nous recommanderons la réalisation d'une évaluation des recours judiciaires appropriés afin que la Loi soit respectée et ce, sans autre avis ni délai.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec la soussignée au 450-654-4355, poste 259.

LP/lp

  
Luce Picard  
Secteur hydrique

# RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec  
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière  
et des Laurentides (région )

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7430-14-01-10818-01

DATE DE RÉDACTION :

7430-14-01-10827-01

7430-14-01-10828-01

7430-14-01-10829-01

7430-14-01-10830-01

7430-14-01-10831-01

2008 02 28

N/INTERVENTION SAGO: 300338137

an mois jour

## 1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2008/ 02/ 18 Arrivée : 10 40  
an mois jour H M  
INSPECTEUR : Luce Picard Départ : 11 15  
H M

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Terrain situé entre les autoroutes 640 et 25  
Prolongement de la Rue Nationale  
Terrebonne, secteur Lachenaie

Ville de Terrebonne  
775, rue Saint-Jean-Baptiste  
Terrebonne (Québec)  
J6W 1B5

PLAIGNANT(E) : N/A

Rencontré : oui  non

NOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE

Plainte interne

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM

FONCTION

TÉLÉPHONE

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) :

PHOTO(S) :  26 CROQUIS :  PLAN(S) :  CARTE(S) :

ÉCHANTILLONS :  Eau  Air  Sol  MD  MDR

Autre: Copie de permis de construction, Ville de Terrebonne

BUT(S) : Vérifier si des travaux de constructions déclarés par le plaignant sont dans un milieu humide.

# RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7430-14-01-10818-01      DATE DE RÉDACTION :  
7430-14-01-10827-01  
7430-14-01-10828-01  
7430-14-01-10829-01  
7430-14-01-10830-01  
7430-14-01-10831-01  
N/INTERVENTION SAGO: 300338137

2008/ 02/ 28

an    mois    jour

## **2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

### Contexte de l'inspection.

Un milieu humide est cartographié dans le logiciel Atlas SAGO dans le secteur de la rue Nationale à Terrebonne compris entre les autoroutes 640 et 25. Ce secteur a été développé en partie jusqu'à la rue de L'Express dans les années 1990. Un certificat d'autorisation a été délivré le 25 novembre 1999 en vertu de LQE, article 32, pour travaux d'aqueduc, d'égout domestique et égout pluvial de la rue Nationale, rue A (maintenant la rue De L'Express) et rue Lévis à Lachenaie (document 140001446).

### Information de la DGAE

Une demande d'autorisation a été déposée le 22 août 2007 au MDDEP pour réaliser un projet d'aqueduc dans le secteur de la rue Nationale à Terrebonne (LQE art 32).

M Claudiu Benea, chargé de projet a transmis le 10 octobre 2007 un courriel à la ville de Terrebonne afin de les informer que selon nos cartes, le projet est situé dans un milieu humide et qu'en conséquence, une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE devait être aussi déposée.

Le 22 novembre 2007, une rencontre s'est tenue entre la ville et le MDDEP afin de discuter de la demande d'autorisation. M Benea mentionne qu'il a été demandé à la ville une description faunique et floristique des lieux ainsi qu'une proposition de compensation pour travaux dans un milieu humide.

### Constatations

J'ai constaté que la **rue Nationale a été prolongée** vers le *Nord Est* (Lot **4 046 461**, propriété de la ville de Terrebonne)

Sur les lots **3 892 125** (ville de Terrebonne) **3 892 126**, **3 892 127**, **4 046 457** (9187-7209 Québec Inc) en bordure du prolongement de la rue Nationale et dans les terrains adjacents, des tranchées ont été pratiquées et on y aperçoit des amas de terre. La terre est noire et dans les excavations on peut voir qu'il y a plus de 30 cm de terre noire d'épaisseur à partir de la surface.

De plus, J'ai aussi constaté que des **édifices commerciaux sont construits** dans ce secteur. Il s'agit de :

- Condos industriels du 1550 au 1558 Nationale (lot **PC-21835**)
- Emballage TECHNIPAC et Toile Soleil au 1500 Nationale (lot **3 645 528**)
- Construction Laval Aubin Ltée au 1470 Nationale coin Cheminots (lot **3 574 248**)
- Instalmax, au 1287 Nationale (lot **3 574 471**)

Une roulotte de chantier de la compagnie BERCOM est installée dans un terrain vague au coin des rues Express et Nationale, (lot **3 589 351**) propriété de la ville de Terrebonne.

Une rangée de poteaux de transmission téléphoniques est placée (point GPS 11) sur un terrain face au 1400 Nationale. (lot **3 892 125**)

**Selon les cartes de Atlas SAGO du MDDEP, tous les terrains visités sont situés dans un milieu humide**

Je n'ai pas constaté d'opération avec de la machinerie lourde dans les milieux humides cartographiés lors de l'inspection.

# RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7430-14-01-10818-01      DATE DE RÉDACTION :  
7430-14-01-10827-01  
7430-14-01-10828-01  
7430-14-01-10829-01  
7430-14-01-10830-01  
7430-14-01-10831-01  
N/INTERVENTION SAGO: 300338137

2008/ 02/ 28

an    mois    jour

## Informations de la ville de Terrebonne

Date d'émission des permis de construction pour les lots suivants:

-1287 rue Nationale, (Lot 3 574 471)    2006-09-27  
-1085 Des Cheminots (lot 4 046 456)    2007-10-25  
-1540 à 1558 rue Nationale (lot PC -21835)    2007-04-03  
-1500 rue Nationale (lot 3 645 528)        2007-04-19  
-1400 à 1470 rue Nationale ( lot 3 574 248)    2005-12-21

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont toutes été prises par moi avec un appareil photo **Olympus Stylus 770SW**. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'enquête et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos 01-02-03-04 qui ont été assemblées pour la panoramique no 1 des photos 9, 10, 11 qui ont été assemblées pour la panoramique no 2 des photos 13,14,15 qui ont été assemblées pour la panoramique no 3 et des photos 19,20,21 qui ont été assemblées pour la panoramique no 4. à l'aide des logiciels CANON PHOTOSTITCH 3.1 et Microsoft Photo Editor.

## 3. CONCLUSION

Selon notre logiciel Atlas SAGO, les lieux visités sont situés dans un milieu humide. La ville de Terrebonne a été avisée de ce fait à l'automne 2007 suite à une demande d'autorisation pour un projet d'aqueduc, en vertu de LQE, art 32,

Des bâtiments commerciaux ont été construits dans un milieu humide sans autorisation. LQE art 22. La rue Nationale a été prolongée vers le Nord-Est dans un milieu humide sans certificat d'autorisation. LQE art 22.

Les terrains vacants situés au Nord-Est et à l'Est de la rue Nationale sont des milieux humides qui ont été excavés et remblayés sans autorisations. LQE article 22

## 4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande la transmission d'un avis d'infraction à la ville de Terrebonne pour avoir effectué les travaux de prolongement de la rue Nationale et des travaux de remblai et déblai et dans un milieu humide sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation (Lots 4 046 461, 3 892 125, 3 589 351).LQE, article 22.

Je recommande aussi la transmission d'un avis d'infraction à la LQE, article 22 aux propriétaires des lots : 3 645 528, PC-21 835, 4 046 456, pour avoir construits des bâtiments sans certificat d'autorisation

Lots : 4 046 457, 3 892 126, 3 892 127, 3 264 523, pour avoir effectué des travaux de remblai et déblai sans certificat d'autorisation LQE, article 22.

## 5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Luce Picard

2008/ 04/ 09

VÉRIFIÉ PAR : Robert Rochon

an    mois    jour

2008/04/09  
an    mois    jour

# RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7430-14-01-10818-01      DATE DE RÉDACTION :  
7430-14-01-10827-01  
7430-14-01-10828-01  
7430-14-01-10829-01  
7430-14-01-10830-01  
7430-14-01-10831-01

2008/ 02/ 28

N/INTERVENTION SAGO: 300338137

an    mois    jour

## COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :




Nom : Rue nationale.

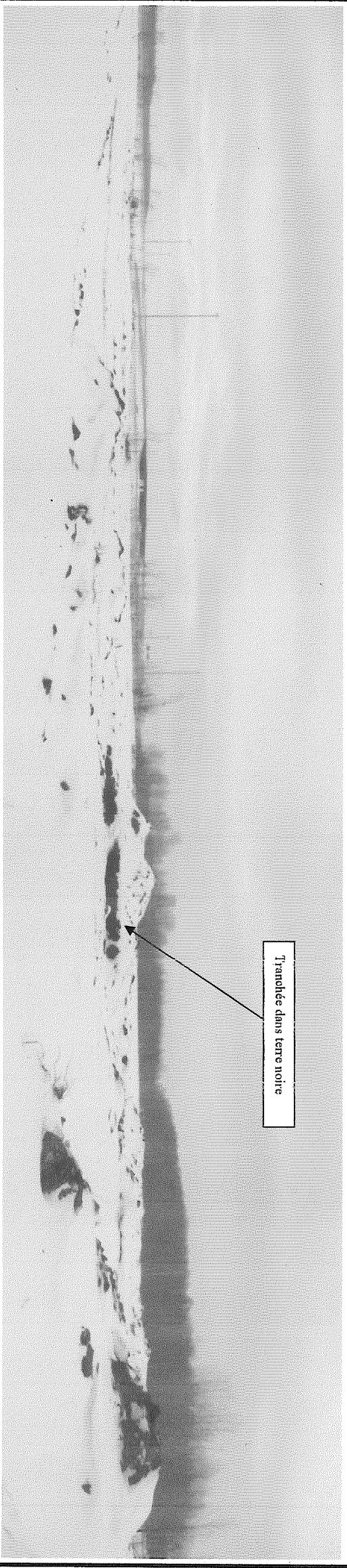
Municipalité : Terrebonne

N/D : 7430-14-01-10818-01

Date : 2008-02-18

Photo # : 1

Note : Terrain à l'extrémité du stationnement situé au 1558 rue Nationale.



Référence photo : 01-02-03-04 JPG

Nom : rue Nationale

Municipalité : Terrebonne

N/D : 7430-14-01-10818-01

Date : 2008-02-18

Photo # : 2

Note : Tranchée à l'Est du stationnement du 1558 Nationale



Référence photo : 09-10-11 JPG

Nom : rue Nationale

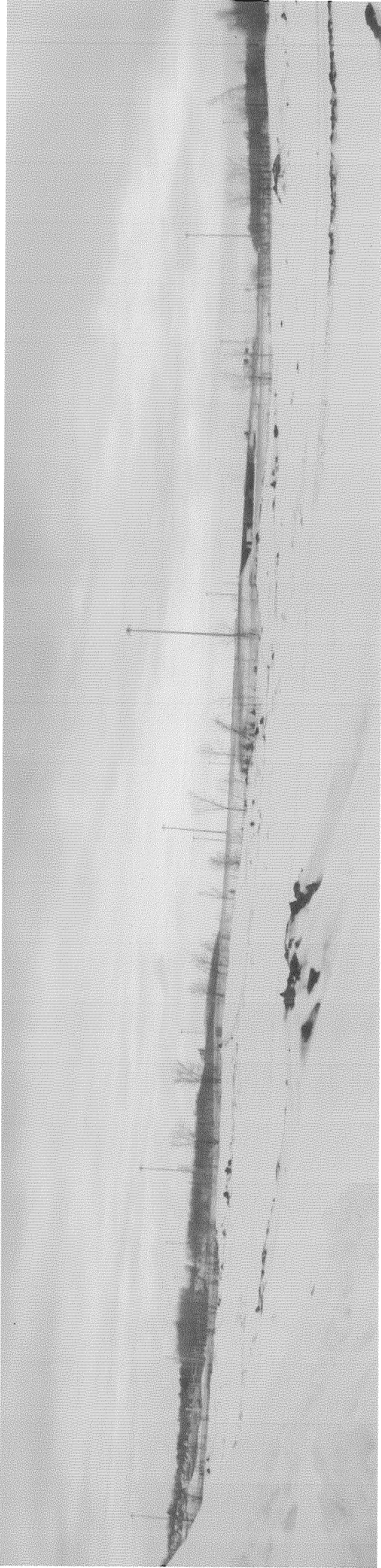
Municipalité : Terrebonne

N/D : 7430-14-01-10818-01

Date : 2008-02-18

Photo # : 3

Note : Coin Nord du stationnement du 1558 Nationale



Référence photo : 13-14-15 JPG

GPS 10

Photographié par : Luce Picard



Nom Rue Nationale

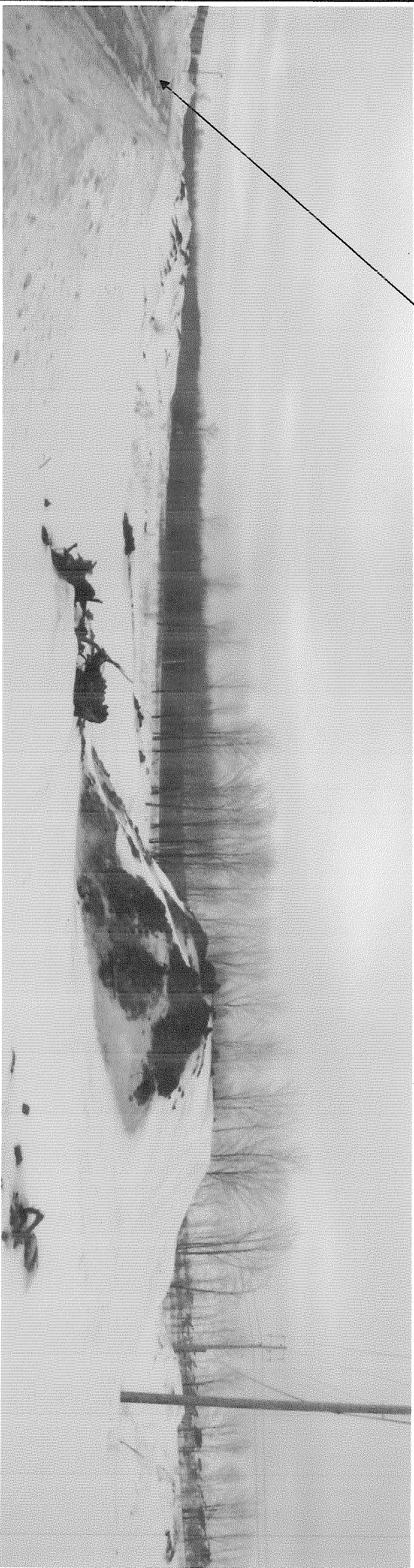
Municipalité : Terrebonne

N/D : 7430-14-01-10818-01

Date : 2008-02-18

Photo # : 4

Note : Terrain situé devant le 1400 Nationale



Référence photo : 19-20-21 JPG

GPS 11

Nom : Rue Nationale

Municipalité : Terrebonne

Date : 2008-02-18

N/D : 7430-14-01-10518-01

Photo # : 1

05 JPG

Note : Tranchée de plus de 30 cm de terre noire.

Extrémité du stationnement au 1558 Nationale



Photo # : 2

008 JPG

Note :

Édifice du 1558 Nationale. Condos industriels

Photo # : 3

017 JPG

Note : Édifice commercial au 1500 Nationale (Toile Soleil)



Photographié par : Luce Picard



Nom Rue Nationale

Municipalité : Terrebonne

Date : 2008-02-18

N/D : 7430-14-01-10518-01

Photo # : 1

JPG 022

Note : Édifice commercial (Construction  
Aubin) au 1400 Nationale . Coin  
Cheminots.



Photo # : 2

0 JPG

Note :

Photo # : 3

0JPG

Note :

Photographié par : Luce Picard

**Envoi par messagerie**

Repentigny, le 18 avril 2008

**AVIS D'INFRACTION**

9187-7209 Québec Inc.  
4115 Autoroute des Laurentides  
Laval (Québec)  
H7L 5W5

N/Réf. : 7430-14-01-10829-01  
N/Document : 400480472

**Objet : Travaux dans un marais, un marécage ou une tourbière sans  
autorisation sur les Lots 4 046 456, 4 046 457, 3 892 126, 3 892 127,  
3 264 523 à Terrebonne.**

---

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 28 février 2008 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation à la loi

1. Avoir effectué des travaux de construction dans un marais, un marécage ou une tourbière sur le lot 4 046 456 à Terrebonne, et ce sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation.
  - Loi sur la qualité de l'environnement;
    - article 22
2. Avoir effectué des travaux de remblai et de déblai dans un marais, un marécage ou une tourbière, sur les lots 4 046 457, 3 892 126, 3 892 127, 3 264 523 à Terrebonne, et ce sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation.
  - Loi sur la qualité de l'environnement;
    - article 22

**Bureau de Repentigny**

100, boul. Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Téléphone : (450) 654-4355  
Télécopieur : (450) 654-6131

QUÉBEC 1608-2008

## AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf : 7430-14-01-10829-01

Le 18 avril 2008

Nous vous demandons de **CESSEZ IMMEDIATEMENT** tous travaux dans un marais, un marécage ou une tourbière et de nous soumettre par écrit d'ici le 30 avril 2008 une demande de certificat d'autorisation. A cet effet, vous trouverez joint à la présente correspondance, un formulaire de demande de certificat d'autorisation.

De plus, nous vous suggérons fortement d'informer les personnes à qui vous avez vendu ou vendrez un terrain localisé dans un marais, un marécage ou une tourbière, que ces dernières pourraient être affectées par cet avis et qu'en absence d'un certificat d'autorisation émis à votre nom, chaque propriétaire pourrait être tenu d'obtenir un certificat d'autorisation du MDDEP avant de réaliser tous travaux sur ce terrain. A cet effet, vous pouvez contacter madame Marie-Josée Gauthier au (450)-654-4355 poste 241.

Nous vous rappelons également qu'il ne vous est pas permis de poursuivre vos activités avant d'obtenir les autorisations requises par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., ch. Q-2)

Nous tenons aussi par la présente à vous informer que malgré les mesures correctives demandées ci-dessus, nous recommanderons la réalisation d'une évaluation des recours judiciaires appropriés afin que la Loi soit respectée et ce, sans autre avis ni délai.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Pour toute information supplémentaire, vous pourrez communiquer avec la soussignée au 450-654-4355, poste 259.

LP/lp

Luce Picard  
Secteur hydrique



# RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec  
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière  
et des Laurentides (région )

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7430-14-01-10818-01

DATE DE RÉDACTION :

7430-14-01-10827-01

7430-14-01-10828-01

7430-14-01-10829-01

7430-14-01-10830-01

7430-14-01-10831-01

N/INTERVENTION SAGO: 300338137

2008 02 28

an mois jour

## 1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2008/ 02/ 18 Arrivée : 10 40  
an mois jour H M  
INSPECTEUR : Luce Picard Départ : 11 15  
H M

### ACCOMPAGNÉ DE :

### LIEU INSPECTÉ

### ADRESSE POSTALE (si différente)

Terrain situé entre les autoroutes 640 et 25  
Prolongement de la Rue Nationale  
Terrebonne, secteur Lachenaie

Ville de Terrebonne  
775, rue Saint-Jean-Baptiste  
Terrebonne (Québec)  
J6W 1B5

PLAIGNANT(E) : N/A

Rencontré : oui  non

### NOM

### ADRESSE

### TÉLÉPHONE

Plainte interne

### PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

### NOM

### FONCTION

### TÉLÉPHONE

### PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) :

PHOTO(S) :  26 CROQUIS :  PLAN(S) :  CARTE(S) :

ÉCHANTILLONS :  Eau  Air  Sol  MD  MDR

Autre: Copie de permis de construction, Ville de Terrebonne

BUT(S) : Vérifier si des travaux de constructions déclarés par le plaignant sont dans un milieu humide.

# RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7430-14-01-10818-01      DATE DE RÉDACTION :  
7430-14-01-10827-01  
7430-14-01-10828-01  
7430-14-01-10829-01  
7430-14-01-10830-01  
7430-14-01-10831-01  
N/INTERVENTION SAGO: 300338137

2008/ 02/ 28

an    mois    jour

## **2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

### Contexte de l'inspection.

Un milieu humide est cartographié dans le logiciel Atlas SAGO dans le secteur de la rue Nationale à Terrebonne compris entre les autoroutes 640 et 25. Ce secteur a été développé en partie jusqu'à la rue de L'Express dans les années 1990. Un certificat d'autorisation a été délivré le 25 novembre 1999 en vertu de LQE, article 32, pour travaux d'aqueduc, d'égout domestique et égout pluvial de la rue Nationale, rue A (maintenant la rue De L'Express) et rue Lévis à Lachenaie (document 140001446).

### Information de la DGAE

Une demande d'autorisation a été déposée le 22 août 2007 au MDDEP pour réaliser un projet d'aqueduc dans le secteur de la rue Nationale à Terrebonne (LQE art 32).

M Claudiu Benea, chargé de projet a transmis le 10 octobre 2007 un courriel à la ville de Terrebonne afin de les informer que selon nos cartes, le projet est situé dans un milieu humide et qu'en conséquence, une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE devait être aussi déposée.

Le 22 novembre 2007, une rencontre s'est tenue entre la ville et le MDDEP afin de discuter de la demande d'autorisation. M Benea mentionne qu'il a été demandé à la ville une description faunique et floristique des lieux ainsi qu'une proposition de compensation pour travaux dans un milieu humide.

### Constatations

J'ai constaté que la **rue Nationale a été prolongée vers le Nord Est** (Lot 4 046 461, propriété de la ville de Terrebonne)

Sur les lots **3 892 125** (ville de Terrebonne) **3 892 126**, **3 892 127**, **4 046 457** (9187-7209 Québec Inc) en bordure du prolongement de la rue Nationale et dans les terrains adjacents, des tranchées ont été pratiquées et on y aperçoit des amas de terre. La terre est noire et dans les excavations on peut voir qu'il y a plus de 30 cm de terre noire d'épaisseur à partir de la surface.

De plus, J'ai aussi constaté que des **édifices commerciaux sont construits** dans ce secteur. Il s'agit de :

- Condos industriels du 1550 au 1558 Nationale (lot **PC-21835**)
- Emballage TECHNIPAC et Toile Soleil au 1500 Nationale (lot **3 645 528**)
- Construction Laval Aubin Ltée au 1470 Nationale coin Cheminots (lot **3 574 248**)
- Instalmax, au 1287 Nationale (lot **3 574 471**)

Une roulotte de chantier de la compagnie BERCOM est installée dans un terrain vague au coin des rues Express et Nationale, (lot **3 589 351**) propriété de la ville de Terrebonne.

Une rangée de poteaux de transmission téléphoniques est placée (point GPS 11) sur un terrain face au 1400 Nationale. (lot **3 892 125**)

**Selon les cartes de Atlas SAGO du MDDEP, tous les terrains visités sont situés dans un milieu humide**

Je n'ai pas constaté d'opération avec de la machinerie lourde dans les milieux humides cartographiés lors de l'inspection.

# RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7430-14-01-10818-01

DATE DE RÉDACTION :

7430-14-01-10827-01

7430-14-01-10828-01

7430-14-01-10829-01

7430-14-01-10830-01

7430-14-01-10831-01

2008/ 02/ 28

N/INTERVENTION SAGO: 300338137

an mois jour

## Informations de la ville de Terrebonne

Date d'émission des permis de construction pour les lots suivants:

- 1287 rue Nationale, (Lot 3 574 471) 2006-09-27
- 1085 Des Cheminots (lot 4 046 456) 2007-10-25
- 1540 à 1558 rue Nationale (lot PC -21835) 2007-04-03
- 1500 rue Nationale (lot 3 645 528) 2007-04-19
- 1400 à 1470 rue Nationale ( lot 3 574 248) 2005-12-21

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont toutes été prises par moi avec un appareil photo **Olympus Stylus 770SW**. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'enquête et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos 01-02-03-04 qui ont été assemblées pour la panoramique no 1 des photos 9, 10, 11 qui ont été assemblées pour la panoramique no 2 des photos 13,14,15 qui ont été assemblées pour la panoramique no 3 et des photos 19,20,21 qui ont été assemblées pour la panoramique no 4. à l'aide des logiciels CANON PHOTOSTITCH 3.1 et Microsoft Photo Editor.

## 3. CONCLUSION

Selon notre logiciel Atlas SAGO, les lieux visités sont situés dans un milieu humide. La ville de Terrebonne a été avisée de ce fait à l'automne 2007 suite à une demande d'autorisation pour un projet d'aqueduc, en vertu de LQE, art 32,

Des bâtiments commerciaux ont été construits dans un milieu humide sans autorisation. LQE art 22. La rue Nationale a été prolongée vers le Nord-Est dans un milieu humide sans certificat d'autorisation. LQE art 22.

Les terrains vacants situés au Nord-Est et à l'Est de la rue Nationale sont des milieux humides qui ont été excavés et remblayés sans autorisations. LQE article 22

## 4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande la transmission d'un avis d'infraction à la ville de Terrebonne pour avoir effectué les travaux de prolongement de la rue Nationale et des travaux de remblai et déblai et dans un milieu humide sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation (Lots 4 046 461, 3 892 125, 3 589 351).LQE, article 22.

Je recommande aussi la transmission d'un avis d'infraction à la LQE, article 22 aux propriétaires des lots : 3 645 528, PC-21 835, 4 046 456, pour avoir construits des bâtiments sans certificat d'autorisation

Lots : 4 046 457, 3 892 126, 3 892 127, 3 264 523, pour avoir effectué des travaux de remblai et déblai sans certificat d'autorisation LQE, article 22.

## 5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Luce Picard

2008/ 04/ 09

VÉRIFIÉ PAR : Robert Rochon

an mois jour

2008/ 04/ 09

an mois jour

# RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7430-14-01-10818-01 DATE DE RÉDACTION :

7430-14-01-10827-01

7430-14-01-10828-01

7430-14-01-10829-01

7430-14-01-10830-01

7430-14-01-10831-01

N/INTERVENTION SAGO: 300338137

2008/ 02/ 28

an mois jour

**COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :**



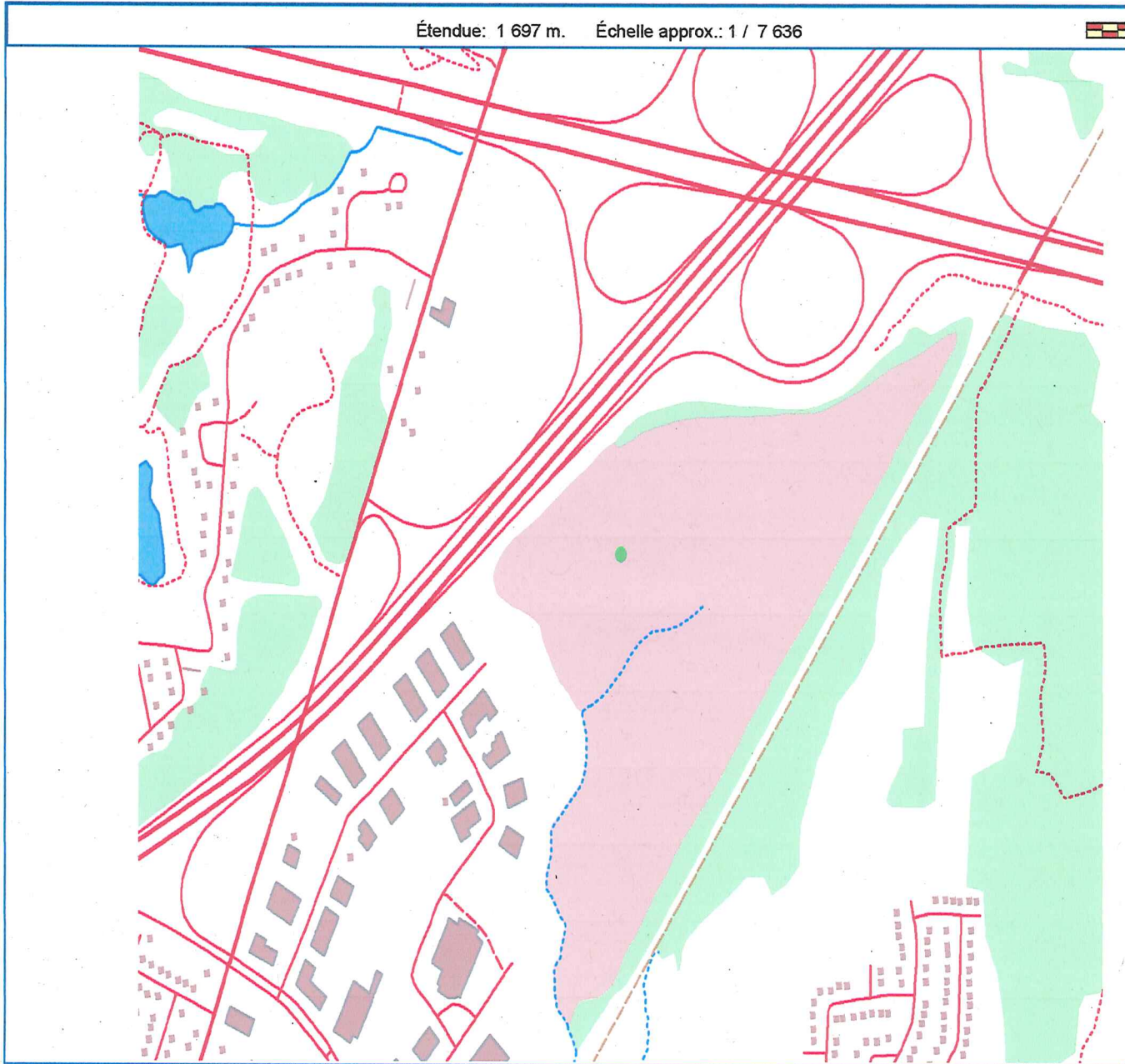

Développement durable,  
Environnement  
et Parcs



# SAGO

## Système d'aide à la gestion des opéra

Étendue: 1 697 m. Échelle approx.: 1 / 7 636



Québec

© Gouvernement du Québec, 2004

X 2103182



# RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Région : Lanaudière

## 1 Identification

Date de l'inspection : 2015-06-09	Heure d'arrivée : 14 h 11	Heure de départ : 14 h 25
Inspecteur : Julie Venne		Accompagné de :

N° intervention : 300967508	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-14-01-05571-01	N° du rapport d'inspection : 401259908
N° demande : 200430502	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
<b>But de l'inspection :</b> I-PL / Terrebonne / Mécano Industrie Vérifier le bien-fondé de la plainte du 9 juin 2015 concernant la gestion des matières résiduelles et le contenu des produits déversés sur le sol	

<b>Lieu inspecté</b>	
Nom du lieu : Mécano-Industrie 2015 Inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2155195	Type de lieu : commerce
<b>Localisation du lieu inspecté :</b> Adresse du lieu : 1570, rue Nationale Terrebonne (Québec) J6W 0E2	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : N 45°43'01.1" W073°36'53.7"	

<b>Intervenant du lieu</b>			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Mécano-Industrie 2015 Inc.	Propriétaire	1562, rue Nationale Terrebonne (Québec) J6W 0E2	Y2114286

<b>Conditions météo</b>
Nuageux, 24°C

<b>Personnes rencontrées</b> <input type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
M. Raymond Gingras	Président	450 961-1228
Employée	Réceptionniste	450 961-1228

<b>Mode d'identification</b>		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : La réceptionniste et M. Gingras		

<b>Plainte</b> <input type="checkbox"/> SO	
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non

<b>Photos numériques</b>	
Nombre de photos prises sur le terrain : 6	Nombre de photos annexées au rapport : 6
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Julie Venne avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1400HD. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-14\venju01\7610-14-01-05571-01\2015-06-09	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

<b>Grilles d'inspection annexées</b> <input checked="" type="checkbox"/> SO
---

<b>Autres pièces annexées au rapport</b> <input type="checkbox"/> SO
--

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Emplacement du lieu inspecté (annexe 1)
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	2	Registraire des entreprises (annexe 2)

**2 Mise en contexte (facultatif)** SO

Une plainte est reçue à nos bureaux le 9 juin 2015 à l'effet qu'une entreprise aurait déversé deux palettes de chaudières d'un liquide non identifié dans l'égout.

La présente inspection a pour but de vérifier le bien-fondé de cette plainte ainsi que la gestion des matières dangereuses résiduelles (MDR) de l'entreprise.

**3 Description de l'inspection**

J'arrive sur les lieux de l'inspection vers 14h11 (photo 3).

Je me présente à la réceptionniste et je lui explique le but de ma présence, soit que je suis ici pour vérifier le bien-fondé d'une plainte à l'effet que l'entreprise aurait déversé deux palettes de chaudières remplis d'un liquide non identifié dans l'égout. D'emblée, la réceptionniste me mentionne que des chaudières ont été déversées dans l'égout, mais qu'il s'agit d'eau.

Je lui explique que je dois me rendre là où le déversement s'est fait. Elle me dirige vers le lieu de travail et me présente au président de l'entreprise. Je lui explique pourquoi je suis ici et il me mentionne également que ce sont des chaudières d'eau qui ont été déversées dans l'égout. Il me dirige vers des chaudières afin que je puisse faire mes propres constats (photos 1 et 6). Je note qu'il n'y a aucune odeur qui se dégage de l'intérieur des chaudières et que le liquide est transparent comme l'eau (photo 2). Je demande au président de me montrer l'égout dans lequel le déversement a été fait. À l'extérieur, il me pointe l'égout. Je note que le sol est détrempe autour de l'égout (photo 5). Je touche au liquide et, encore une fois, il n'y a aucune odeur ni aucune viscosité. Je note qu'il y a des chaudières dans un conteneur, mais l'intérieur de celles-ci sont propres (photo 4).

Je questionne le président sur l'utilisation de ces chaudières dans le procédé de l'entreprise. Il m'explique que l'entreprise appose des étiquettes selon les spécifications des clients sur ce type de chaudière. Afin de s'assurer que l'équipement fonctionne bien, des tests doivent être effectués. Les employés doivent remplir les chaudières sinon il n'y aurait pas de stabilité sur la chaîne de montage. Ils utilisent donc de l'eau pour les tests. Habituellement, les chaudières sont déversées dans le caniveau qui se trouve à l'intérieur du lieu de travail. Toutefois, pour une question d'efficacité et pour gagner du temps, un employé a proposé de sortir les chaudières sur une palette et de les laisser tomber devant l'égout.

Je demande au président s'il y a des équipements qui génèrent des huiles usées et il m'affirme que non ou très peu.

Je lui remets ma carte professionnelle et je quitte les lieux de l'inspection vers 14h25.

**4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)** SO

2015-06-10 : je cherche au registraire des entreprises et je trouve deux NEQ au nom de l'entreprise. J'envoie un courriel au président et il me répond que le bon NEQ est le suivant : 1170785639.

**5 Conclusion**

En conclusion, lors de cette inspection, je n'ai constaté aucun manquement.

**Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés** SO**6 Recommandations**

Ainsi, je recommande que cette intervention soit fermée.

Rédigé par : Julie Venne

Signature :

Date de signature : 2015/06/18

**7 Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Sophie Daigneault

Fonction : Chef d'équipe - Secteurs municipal et industriel

Signature :

Date : 2015-6-18

Commentaires :

Je suis en accord avec la recommandation de fermer l'intervention.





IMG\_0787.jpg

Photo 1: chaudières de 5 gallons utilisées dans le procédé

IMG\_0788.jpg

Photo 2: intérieur d'une chaudière

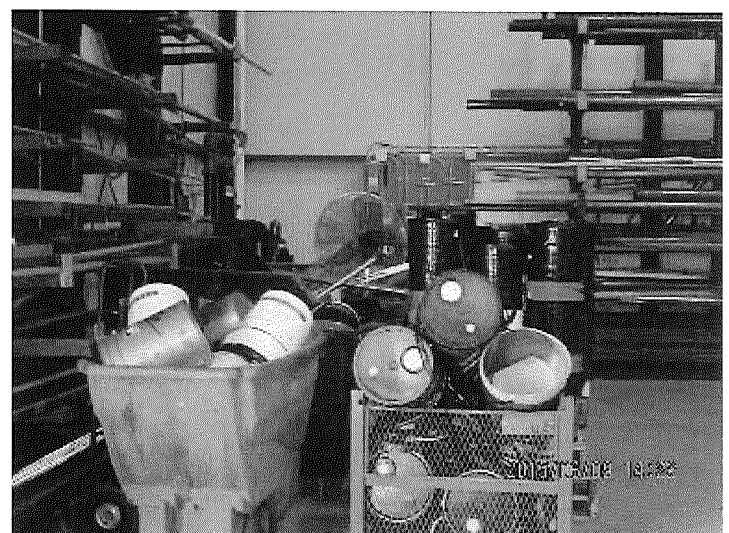


IMG\_0789.jpg

Photo 3: nom de l'entreprise et chaudières au recyclage

IMG\_0790.jpg

Photo 4: intérieur d'une chaudière



IMG\_0791.jpg

Photo 5: égout où l'eau a été déversée

IMG\_0792.jpg

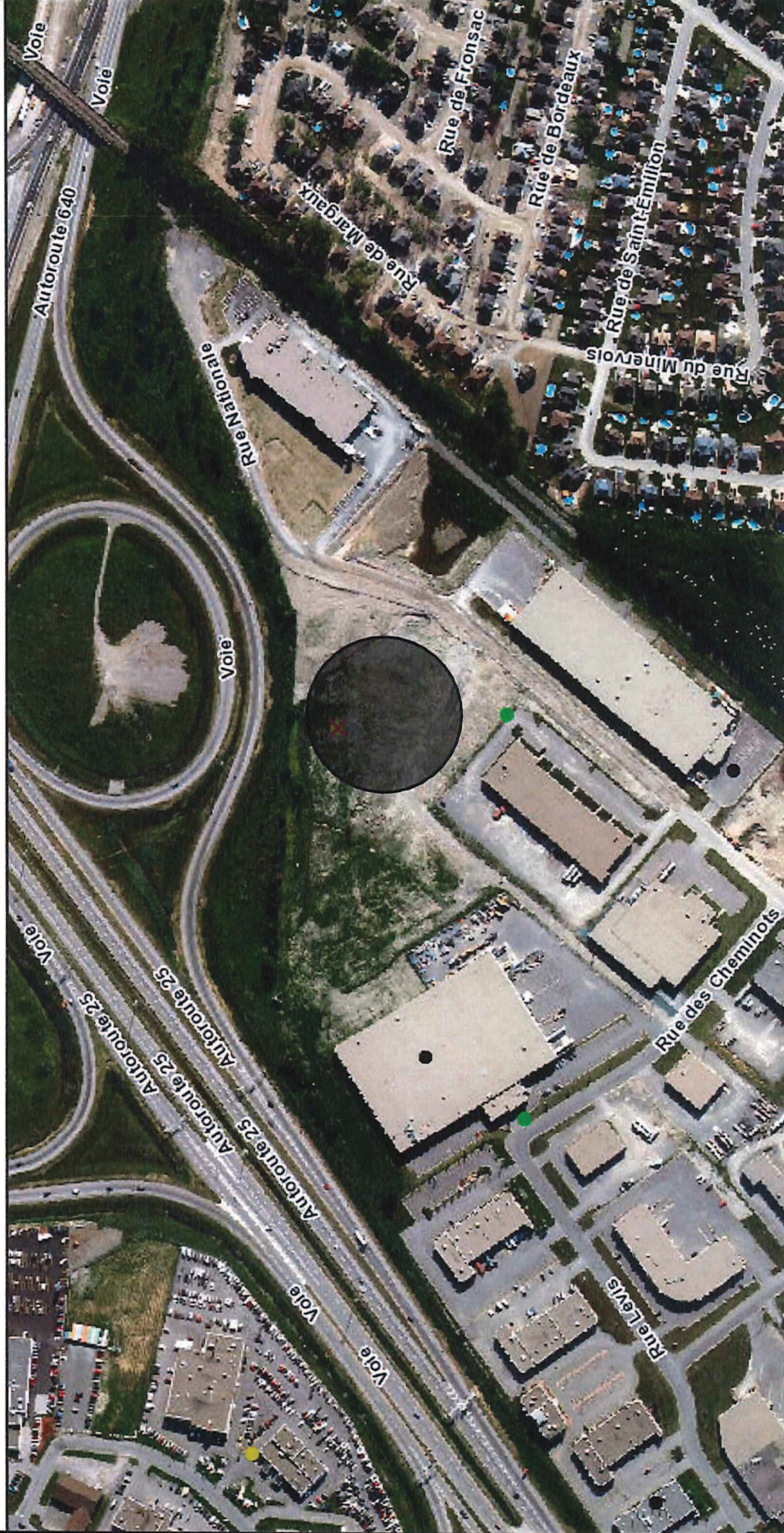
Photo 6: d'autres chaudières

# **ANNEXE 1**

Carte



**Mécano-industrie 2015 inc.**  
1570, rue Nationale à Terrebonne



Échelle : 1 / 4 076

Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2015

▲ Sélection - Lieux d'intervention



- ▷ Lieux d'intervention - point
- ▷ Lieux d'intervention - ligne
- ▷ Lieux d'intervention - surface
- ▷ Lieux d'intervention - multipoint
- Odonymes
- Noms de lieux BDTQ
- Noms de lieux BDTQ - Aires désignées
- Noms de lieux BDTQ - Îles et barrages
- Noms de lieux CANVEC
- Noms de lieux non organisés CANVEC



Préparé par:  
Julie Venne  
Bureau de Repentigny (C)  
2015-06-12

